

Décharge 2010: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

2011/2219(DEC) - 26/07/2011 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2010 – étape de la procédure de décharge 2010.

Analyse des comptes du **Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)**.

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2010 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par le Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT).

Pour 2010, les tâches et budget de cette agence se présentaient comme suit :

- **description des tâches du Centre** : le CdT, dont le siège est situé à Luxembourg, a été créé en vertu du [règlement \(CE\) n° 2965/94 du Conseil](#) et a pour principale mission de fournir, à toute institution et à tout organe de l'Union européenne qui lui en font la demande, les services de traduction nécessaires à leurs activités ;
- **budget du Centre pour l'exercice 2010** : le budget 2010 du Centre s'élevait à 55,9 millions EUR contre 62,6 millions EUR en 2009. À la fin de l'exercice 2010, le Centre employait 225 agents, contre 218 l'année précédente.

Pour connaître le détail des comptes définitifs du Centre se reporter à l'adresse suivante:

<http://cdt.europa.eu/FR/documentation/Pages/Revenue-and-expenditure-account-and-balance-sheet.aspx>